



ORANGE, le 26 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE**FESTIVITES ETE 2019**
CENTRE-VILLE :**FETE DE LA FAMILLE – 18 Mai 2019**
FETE DE LA MUSIQUE – 21 Juin 2019**Les JEUDIS D'ORANGE – les 1 – 8 – 15 – 22 & 29 AOUT 2019****Direction de l'Aménagement
& du Cadre de vie –
Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

A l'occasion des manifestations organisées par les Services Manifestations & Culturel, pendant la période estivale 20

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes ainsi que des motocyclettes, seront interdits dans les rues et places suivantes :

- Rue Saint-Martin,
- Place André Bruey,
- Rue Ancien Collège,
- Rue Pontillac,
- Placette des Romains,
- Place Daniel Camu,
- Rue Tourgayranne,
- Rue Stassart,
- Place de Langes,
- Rue Victor Hugo (depuis la Place de Langes),
- Clémenceau (dans sa totalité),
- Place du Cloître,
- Rue du Mazeau,
- Impasse Saint-Louis,

Ainsi que toutes les rues aboutissant dans les rues et places précitées.**La rue Caristie Nord sera laissée libre à la circulation.****Le 18 Mai 2019 de 7 H. à 21 H.**

- La circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes ainsi que des motocyclettes, seront interdits dans les rues et places suivantes :

- Rue de Tourre,
- Rue Madeleine Roch,
- Rue Ancien Collège,
- Rue Pontillac,
- Placette des Romains,
- Place des Frères Mounet,
- Rue Pourtoules,
- Contre-allée Nord Pourtoules,
- Rue Caristie Sud,
- Rue Saint-Florent,
- Place des Cordeliers,
- Rue Saint-Martin,
- Rue Stassart,
- Rue du Mazeau,
- Impasse Saint-Louis,
- Place Daniel Camu,
- Place André Bruey,
- Rue Tourgayranne,
- Rue Victor Hugo (depuis la Place de Langes),
- Place de Langes,
- Place Clémenceau (dans sa totalité y compris la partie non pavée)
- Place du Cloître,
- Rue de la République (à partir Impasse du Parlement)

Ainsi que toutes les rues aboutissant dans les rues et places précitées.**La rue Caristie Nord sera laissée libre à la circulation.****Le 21 JUIN****et les JEUDIS 1 – 8 – 15 – 22 & 29 AOUT 2019 –
de 15 H. à la fin de la Manifestation et du emballage.**

- Un dispositif de sécurité (plots béton ou barrières de sécurité anti-voitures béliers), pour une meilleure sûreté de tous les usagers, pendant les festivités d'été en 2019, en Centre-Ville, qui sera installé aux entrées/sorties des voies aboutissant aux lieux, les jours et soirs de manifestations, afin d'interdire toutes sortes de circulation.

La Rue Saint-Florent sera mise en double sens, pour les véhicules de secours, de police et ceux expressément autorisés, afin de permettre un meilleur accès/sortie à ces derniers, en cas de nécessité.

- Des itinéraires de déviations nécessaires à la fluidité de la circulation seront mis en place.

- Les véhicules en infraction, seront mis immédiatement en fourrière, sans préavis.